

**Compte-rendu**

**Conseil municipal du 07 avril 2022**

Le sept avril deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres absents : 5

Convocation du 1<sup>er</sup> avril 2022

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Aurore BOUVET, Guillaume BERTAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Jérôme CHATELIER, Patricia GALLOIS, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY, Rachelle AJINCA VANDENHENDE ;

Absents excusés : Vilmont BERNARDEAU (pouvoir à Rémy RAGUENAUD), Emmanuelle CARRERE (pouvoir à Guillaume BERTAUDEAU), Jessica DROUET (pouvoir à Séverine VACHON), Candy LAMBERT (pouvoir à Patricia GALLOIS), Lynda MASSIEU BOISSINOT (pouvoir à Rachelle AJINCA VANDEHENDE) ;

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la révision des tarifs de la garderie et indique que la délibération concernant les créances douteuses sera ajournée à un prochain conseil municipal car il doit y avoir des modifications.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune observation.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Cessions soumises au Droit de Préemption Urbain.

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX	DÉTENTEUR DROIT DE PRÉEMPTION
315 rue André Papot AH 23	Bâti	720 m <sup>2</sup>	65 000,00 € + 4 700 ,00 € FA	Commune
255 Route de la blotière ZA 213	Bâti	72,85 m <sup>2</sup>	105 000,00 € + 5 600,00 FA	Commune
39 Rue du plantis A 927	Terrain	337 m <sup>2</sup>	23 700,00 €	CAN
29 Rue de la paix 097 AB 176	Terrain	20 m <sup>2</sup>	900,00 €	Commune

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les biens concernés.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion établi par le trésorier.

Madame le Maire quitte la salle et Madame Rachelle AJINCA VANDENHENDE prend la présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes

**Investissement**

Dépenses	Prévu : .....	1 135 965.00
	Réalisé.....	722 890.34
	Reste à réaliser .....	65 000.00
Recettes	Prévu : .....	1 135 965.00
	Réalisé.....	524 787.24
	Reste à réaliser .....	55 584.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu : .....	2 136 245.05
	Réalisé.....	1 867 647.07
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	2 136 245.06
	Réalisation.....	2 552 660.86
	Reste à réaliser .....	0.00

**Résultats cumulés**

Investissement	.....	- 198 103.10
Fonctionnement	.....	685 013.79
Résultat global		486 910.69

Rachelle AJINCA présente les résultats de l'année 2021. Madame le Maire sort de la salle pour le vote.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT 1**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion établi par le trésorier

Madame le Maire quitte la salle et Mme Rachelle AJINCA VANDENHENDE prend la présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	131 387.62
	Réalisé	0.00

Recettes	Prévu :	131 387.62
	Réalisé	0.00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	189 389.62
	Réalisé	0.13

Recettes	Prévu :	189 389.62
	Réalisation	0.00

**Résultats cumulés**

Investissement		0.00
Fonctionnement		0.13
Résultat global		0.13

Rachelle AJINCA précise que ce lotissement devrait être clôturé dans le courant de l'année.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT 2**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion établi par le trésorier.

Madame le Maire quitte la salle et Mme Rachelle AJINCA VANDENHENDE prend la présidence et fait procéder au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes

### **Investissement**

Dépenses	Prévu : .....	431 504.99
	Réalisé.....	254 819.53
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	431 504.99
	Réalisé .....	152 849.65
	Reste à réaliser .....	0.00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu : .....	438 775.43
	Réalisé .....	159 019.59
	Reste à réaliser .....	0.00
Recettes	Prévu : .....	504 903.12
	Réalisation .....	215 012.49
	Reste à réaliser .....	0.00

### **Résultat cumulé**

Investissement	- 101 969.88
Fonctionnement	55 992.90
Résultat global	- 45 976.98

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de .....	117 786.27
- un excédent reporté de .....	567 227.52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....	685 013.79
- un déficit d'investissement de.....	198 103.10
- un excédent des restes à réaliser de.....	9 416.00
Soit un besoin de financement de.....	207 519.10

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT .....	685 013.79
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068).....	207 519.10
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	477 494.69
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT .....	198 103.10

## **AFFECTATION DES RESULTATS DU LOTISSEMENT 1**

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de .....	0.13
- un excédent reporté de .....	96 188.55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....	96 188.42
- un déficit d'investissement de.....	73 386.62
Soit un besoin de financement de.....	73 386.62

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT .....	96 188.42
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	22 801.80
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	73 386.62

## **AFFECTATION DES RESULTATS DU LOTISSEMENT 2**

Pour rappel, l'ensemble des lots du lotissement 2 ne sont pas encore vendus.

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de .....	55 992.90
- un excédent reporté de .....	9 556.09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....	65 548.99
- un déficit d'investissement de.....	277 555.43
Soit un besoin de financement de.....	277 555.43

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT .....	65 548.99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	0.00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT.....	277 555.43

## **TAUX D'IMPOSITION**

Madame le Maire indique le taux de référence communal pour l'année 2022 est égal à la somme des taux établis par la commune et le département appliqués en 2021 sur le territoire de la commune.

S'agissant de la reprise des taux municipaux et départementaux ceux-ci sont inchangés pour l'année 2022 conformément au souhait de la municipalité de ne pas voir augmenter les impôts sur la commune.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe les taux des taxes foncières comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.70 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,88 %

## **BUDGET COMMUNAL**

Madame la Maire présente le budget :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
2 117 364.23	2 117 364.23	1 208 371.56	1 208 371.56

Le budget est soumis au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Rachelle AJINCA souligne une baisse de 0.3 % des dotations de l'état aux communes.

## **BUDGET LOTISSEMENT 1**

Madame la Maire présente le budget du lotissement 1, rue Marcel RÉ

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
235 563.24	241 451.68	191 167.74	191 167.74

La section de fonctionnement est présentée en sur équilibre pour la somme de 5 888.44 €

Le budget est soumis au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

## **BUDGET LOTISSEMENT 2**

Madame la Maire présente le budget du lotissement 2, ancien stade

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
719 544.22	719 544.22	637 327.04	637 327.04

Le budget est soumis au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

## **PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Délibération ajournée à un prochain conseil municipal.

## **AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis.

Cette disposition est une nouveauté puisque sous le régime de la nomenclature M 14, la commune calculait le montant de ses dotations aux amortissements selon la règle de l'année pleine : début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien

L'aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, reste possible sur délibération.

Le Conseil Municipal renonce à l'amortissement au prorata temporis. L'amortissement débutera en N+1

## **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Madame la Trésorière informe Madame le maire de titres irrécouvrables d'un montant de global de 5 408.76 € sur le budget de la commune détaillé comme suit :

- Article 6541 non-valeur : 5 408.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre ces sommes en non valeurs.

Les crédits sont inscrits au budget 2022 de la commune au chapitre 65.

## **RÉVISION TARIFS CANTINE**

Aurore BOUVET, expose au conseil municipal que les tarifs des repas de la cantine sont inchangés depuis 2014.

Le tarif est fondé sur le coefficient familial de chaque famille.

Compte-tenu de l'évolution du coût des matières premières, il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, en appliquant une augmentation de 3 % à la rentrée 2022.

	<b>2014</b>	<b>2022</b>
<b>QF 1</b>	1,90 €	1,96 €
<b>QF 2</b>	2,00 €	2,06 €
<b>QF 3</b>	2,30 €	2,37 €
<b>QF 4</b>	2,55 €	2,63 €
<b>QF 5</b>	2,80 €	2,88 €

Il est en outre précisé que toute absence à la cantine devra être justifiée par la famille par certificat médical. Sans justificatif aucune déduction ne sera effectuée lors de la facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de révision du tarif des repas de cantine.

Thomas BURLLOT, demande le coût moyen d'un repas, qui est de 09,04 € pour 2019, les années 2020 et 2021 n'ayant pas été représentatives à cause des confinements, il souligne qu'il est dommageable d'automatiser l'augmentation des tarifs.

Gérard ROUSSEAU souligne que les denrées « bio » sont bien plus chères et justifient l'augmentation du tarif.

## **RÉVISION TARIFS GARDERIE**

Aurore BOUVET, expose au conseil municipal que les tarifs de la garderie sont inchangés depuis 2014.

Le tarif est fondé sur le coefficient familial de chaque famille.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, en appliquant une augmentation de 3,00 % à la rentrée 2022.

	<b>2014</b>	<b>2022</b>
<b>QF 1</b>	0,80 €	0,82 €
<b>QF 2</b>	0,90 €	0,93 €
<b>QF 3</b>	1,15 €	1,18 €
<b>QF 4</b>	1,35 €	1,39€
<b>QF 5</b>	1,60 €	1,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de révision du tarif de la garderie.

## **SONORISATION DES ÉGLISES**

Gérard ROUSSEAU, conseiller municipal, informe le conseil municipal des difficultés de sonorisation rencontrées dans les deux églises de la commune et du matériel existant qui est actuellement défaillant.

Au regard des événements ou animations qui ont lieu dans ces espaces (concerts, Eurochestries...), il est proposé que les églises SAINT-JACQUES (BEAUVOIR SUR NIORT) et SAINT-EUTROPE (CORMENIER) soient équipées d'une nouvelle sonorisation.

Trois entreprises ont été consultées. L'une d'elle n'a pas souhaité répondre :

	Eglise SAINT-EUTROPE	Eglise SAINT-JACQUES
MAX MUSIQUE	957,68 € HT	1580,00 € HT
TEDELEC	4320,36 € HT	2565,78 € HT

Il est proposé de retenir l'entreprise MAX Musique pour un montant total de 2 537,68 HT.

Après délibération, le conseil municipal a décidé à 1 voix contre et à 18 voix Pour, de retenir l'entreprise MAX MUSIQUE et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu référent à signer l'acte d'engagement.

### **HORLOGES POUR POINTS LUMINEUX D'ÉCLAIRAGE**

Mickaël AUBINEAU informe le conseil municipal que pour des raisons d'économie d'énergie des horloges vont être installées sur les points lumineux d'éclairage.

Le devis de SEOLIS s'élève à un montant de 3 945,92 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de SEOLIS.

Mickaël AUBINEAU précise que l'objectif est de réduire le temps d'éclairage le matin et le soir et fait quelques propositions d'horaires sur conseil de SEOLIS.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas de maintenance, il s'agit bien de nouvelles installations.

Toute autre modification d'horaire sera payante auprès de SEOLIS.

Des modulations seront possibles notamment par rapport aux illuminations de Noël.

### **DÉNOMINATION CHEMIN COMMUNAL N° 7 – CHEMIN DE LA GRAVETTE**

Pascal MATHÉ informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation du chemin communal n° 7 reliant la Revêtizon à la Gravette.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dénommer ledit chemin communal « **chemin de la gravette** ».

### **MESURES PRISES EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE**

Outre la réduction des plages d'éclairage public, il est prévu de réduire le chauffage dans les salles communales :

- partie scolaire : on ne change rien
- les salles associatives et la salle Abeille : baisse de deux degrés
- locaux de la mairie : température actuelle : jour : 20°- mode nuit : 17°, on passe à 19° le jour et dans la salle du Dr Jean RICHARD : 15°. Le chauffage sera augmenté lors des manifestations ponctuelles.
- bibliothèque : baisse d'un degré et salle des mariages : baisse à 15° sauf lors de la venue des enfants de l'école.
- la salle de musique : à voir avec Madame HANOCQUE

Le chauffage de toutes les salles qui sont utilisées de manières occasionnelles est diminué.

### **EVOLUTION LIGNE 26 – TAN LIB**

Madame le Maire indique qu'elle a eu une réunion avec l'agglo concernant la ligne 26.

Une réunion publique aura lieu le 09 juin à 19h00 à la salle Abeille. Une réunion publique aura lieu le même jour sur la commune de PLAINE D'ARGENSON.

Madame le Maire indique que la ligne 26 allait aujourd'hui jusqu'à GRANZAY. Les habitants de BEAUVOIR SUR NIORT et PLAINE D'ARGENSON devaient faire des réservations.

La ligne arrive sur la place de la Brèche à NIORT car toutes les correspondances (notamment vers tous les lycées) sont disponibles via ladite place.

L'arrêt se fera sur la place de BEAUVOIR SUR NIORT.

L'expérimentation de cette ligne n'a pas de limite dans le temps (environ 2 ans).

Elle indique également que les horaires sont complémentaires avec ceux de la SNCF.

Cette ligne sera accessible à tous publics, il ne s'agit pas d'un bus scolaire.

## **POINTS DIVERS**

BEAUVOIR AUTREFOIS le 20 mai 2022 : Patricia GALLOIS précise qu'il a été récolté de nombreux documents. L'exposition sera déplacée dans la salle des mariages pour que les administrés puissent venir la consulter.

Manifestations à venir : Patricia demande aux conseillers de bien vouloir lui indiquer leurs disponibilités sur les différentes manifestations organisées par la commune. Elle rappelle les dates fixées.

Visite du nouveau silo : 25 avril 2022 à 16h00. Un point est soulevé sur le fait que les travaux ont engendrés un grand nombre de débris sur les terrains adjacents. Pascal MATHE indique qu'effectivement, un nettoyage a été nécessaire. Il indique également qu'un second silo est en projet spécifiquement pour l'agriculture « bio ». Le projet amènerait 5 à 6 emplois sur le site.

Madame le Maire rappelle la course organisée par le Vélo sport cantonal le 10 avril 2022 et le premier tour des élections présidentielles. Madame le Maire rappelle son souhait que les élus participent davantage aux manifestations communales en général.

Madame le Maire rappelle qu'il serait opportun que toutes les commissions communales se réunissent régulièrement.

Des réunions de quartiers vont être organisées, les dates vont être prochainement communiquées.

Dispositif argent de poche : un seul agent sera présent pour encadrer les jeunes, les autres étant en congés ; Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour aider à encadrer les jeunes. Marc BRUANT se propose.

Visite EPONA (nouveau bâtiment Port Boinot) : 4 conseillers se rendront à la visite.

La fête de la musique : les commerçants de BEAUVOIR SUR NIORT ont en projet de se regrouper pour proposer un repas commun. La mairie est dans l'attente de confirmation de leur part.

Nouvelle gendarmerie : la commune a reçu le cahier des charges et retransmis à IAA. La CAN émet le souhait qu'il y ait 10 logements plutôt que 12.

L'acquisition des parcelles derrière l'EHPAD : l'acte devrait se signer prochainement.

Le 23 mai 2022 : le Juge de l'expropriation se réunit pour statuer sur le terrain BRION.

Nouveau médecin : une réunion est programmée le 10 mai prochain avec les professionnels de santé pour essayer de faire avancer les choses.

Installation probable d'une opticienne sur BEAUVOIR SUR NIORT.

La séance est levée à 23h30.